

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibaut Jossart**  
**Directeur**  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26/03/2026

**N/Réf. :** IXL20663\_IXL20108  
756\_PU  
**Gest. :** KD/MLL  
**NOVA :** 09/PFD/1994250  
**Corr DU:** Michaël BRIARD  
Gaëlle ROBERT

**IXELLES. Rue du Collège, 1-3 / rue du Viaduc, 24-26**  
(= ZP de l'Hôtel communal et son jardin / Inventaire)  
**PERMIS D'URBANISME :** remplacer les portes des garages de  
l'immeuble abritant la police d'Ixelles en façade avant rue du Viaduc  
par un système sectionnel plus rapide (permis modificatif du permis  
09/PFD/1829115 délivré le 06/04/2022)  
Demande de BUP – DU du 09/03/2026

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/03/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 18/03/2026, concernant la demande sous rubrique.



Localisation (© brugis) et vues actuelles (© Google maps)

Conçu par l'architecte de la commune, Alphonse Boelens en 1913 pour abriter l'arsenal des pompiers, le bien est compris dans la zone de protection de l'Hôtel communal d'Ixelles et de son jardin, classés respectivement comme monument et comme site (AG 30/03/1995). Il est aussi repris à l'inventaire du patrimoine architectural (bâtiment G)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> ([https://monument.heritage.brussels/fr/ixelles/Chaussaee\\_d\\_Ixelles/168a/19850](https://monument.heritage.brussels/fr/ixelles/Chaussaee_d_Ixelles/168a/19850))

## DEMANDE

La demande vise à remplacer les quatre portes accordéons de garage, vraisemblablement d'origine, en façade avant rue du Viaduc, par de nouvelles portes mécanisées pour répondre aux objectifs d'ergonomie et de rapidité d'ouverture (accès service de police d'Ixelles).

Pour rappel, la CRMS a émis un avis favorable sur une première demande en sa séance du 20/04/2022<sup>2</sup> qui visait le remplacement des portes à l'identique (en retrait de 60 cm nécessaire à l'intégration du mécanisme). Sans impact sur les vues vers et depuis l'Hôtel communal et malgré la disparition des menuiseries d'origine, la Commission avait considéré que les arguments techniques et de fonctionnalité étaient justifiés. Un permis d'urbanisme a été délivré le 12/09/2022.

Aujourd'hui, une demande modificative est introduite pour remplacer les portes actuelles par de nouvelles portes sectionnelles en bois, en retrait de 6 à 10 cm. Celles-ci reprendront la composition existante (quatre pans verticaux, proportions d'origine, cadres moulurés et croisillons, etc.). Pour des raisons de sécurité, les vitrages seront remplacés par des panneaux de bois sur lesquels seront fixés les croisillons. Les grilles dans le bas des portes seront supprimées.

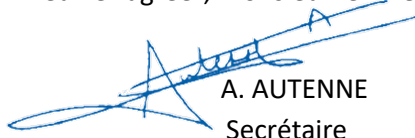



*Élevations et coupes existantes et projetées (extraits du dossier)*

## AVIS DE LA CRMS

***Bien que la disparition irréversible des portes existantes reste regrettable d'un point de vue patrimonial, la CRMS estime que la demande se justifie sur le plan fonctionnel et qu'elle est acceptable sur le plan esthétique et technique. Le projet n'aura en outre pas d'impact sur les vues vers et depuis l'Hôtel communal classé. Pour éviter toutefois le risque d'un aspect «artificiel» des nouvelles portes, la CRMS insiste pour que la mise en œuvre soit réalisée avec le plus grand soin (croisillons, raccords, intégration d'éléments de remploi ?, moulures, plinthes,...). La réussite du projet et de sa bonne intégration eu égard au contexte patrimonial environnant dépendra de la finesse d'exécution des détails.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [leirens@urban.brussels](mailto:leirens@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)

<sup>2</sup> [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/689/IXL20663\\_IXL20108\\_689\\_PU\\_College\\_1.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/689/IXL20663_IXL20108_689_PU_College_1.pdf)